

AR Prefecture

017-200041614-20251021-2025_10_01-DE
Reçu le 28/10/2025

*Aunis-
Sud*

Imagine la futuralté

COMMUNAUTE DE COMMUNES AUNIS SUD

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

**Séance du mardi 21 octobre 2025
DELIBERATION n°2025_10_01**

**INSTALLATION D'UNE NOUVELLE ELUE COMMUNAUTAIRE AU SEIN DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE
- COMMUNE DE CIRE D'AUNIS**

Nombre de membres :			L'an deux mille vingt-cinq, le vingt-et-un octobre à dix-huit heures, le Conseil Communautaire de la Communauté de Communes Aunis Sud, légalement convoqué, s'est réuni au siège de la Communauté de Communes sur la commune de Surgères, sous la présidence de Monsieur Jean GORIOUX
En exercice	Présents	Votants	
50	30	39	
Quorum : 26			
Présents / Membres titulaires : Jean GORIOUX – Catherine DESPREZ – Christian BRUNIER (a reçu pouvoir de Danielle BALLANGER) – Raymond DESILLE – Eric BERNARDIN (a reçu pouvoir de Jean-Michel SOUSSIN) – Gilles GAY – Pascal TARDY (a reçu pouvoir de Lydia BERETTI) – Christophe RAULT – Anne-Sophie DESCAMPS – Pascale GRIS – Barbara GAUTIER (a reçu pouvoir de Bruno CALMONT) – Christelle GRASSO – Marie France MORANT – François PELLETIER (a reçu pouvoir de Joël LALOYAUX) – Olivier DENECHAUD (a reçu pouvoir de Baptiste PAIN) – Florence VILLAIN – Angélique PEINTRE – Catherine MOREAU – Philippe BARITEAU (a reçu pouvoir de Micheline BERNARD) – Matthieu CADOT – Philippe BODET (a reçu pouvoir de Didier BARREAU) – Valérie RIVÉ (a reçu pouvoir de Christophe FOLOPPE) – Sylvie PLAIRE – Kevin BAYNAUD – Stéphane AUGÉ – Laurent ROUFFET – Didier TOUVRON – Thierry PILLAUD			
Présents/ Membres suppléants : Yannick BODAN, Françoise DURRIEU			
Absents : Pascal MAGINOT, David CHAMARD (excusés) Frédérique RAGOT (excusée) Éric GUINOISEAU, Emmanuel NICOLAS, Steve GABET, Pascale BERTEAU, Marylise BOCHE, Jean-Yves ROUSSEAU, Younes BIAR, Thierry BLASZEZYK			

Secrétaire de Séance : Olivier DENECHAUD	Auteur de l'acte : Jean GORIOUX, Président
Convocation envoyée le : 15 octobre 2025	Télétransmission en préfecture le : 28 OCT. 2025
Affichage de la convocation le : 15 octobre 2025	n°: 017-200041614-20251021-2025_10_01-DE Date de publication sur le site Internet : 28 OCT. 2025

**INSTALLATION D'UNE NOUVELLE ELUE COMMUNAUTAIRE AU SEIN DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE –
COMMUNE DE CIRE D'AUNIS**

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le Code électoral et l'article L273-10 relatif aux dispositions spéciales s'appliquant aux communes de plus de 1 000 habitants,

Vu la délibération n°2019-06-02 du conseil communautaire du 18 juin 2019, portant sur la répartition des sièges au Conseil Communautaire de la Communauté de Communes Aunis Sud en vue du renouvellement général des conseils municipaux de 2020 et actant que la commune de Ciré d'Aunis dispose de 2 sièges de conseillers au conseil communautaire,

Vu la délibération n°2020-07-01 du conseil communautaire du 16 juillet 2020 portant installation du Conseil Communautaire,

Considérant la démission de Madame Alisson CURTY, élue de la commune de Ciré d'Aunis de ses postes de Maire et de conseillère municipale, démission acceptée le 9 octobre 2025, par Monsieur le Préfet de Charente-Maritime représentée par Madame la Sous-Préfète de Rochefort,

Considérant que la démission de Madame Alisson CURTY du conseil municipal de Ciré d'Aunis a conduit de manière concomitante à la fin de son mandat de conseillère communautaire,

Monsieur le Président rappelle aux conseillers communautaires que conformément à l'article L273-10 du Code électoral, lorsqu'un siège devient vacant pour quelque cause que ce soit, il est pourvu par le candidat de même sexe suivant sur la liste des candidats aux sièges de conseillers communautaires. Il ajoute que dans le cas présent, plus aucune candidate ne figurait sur cette liste. Le siège devenu vacant sera donc pourvu par une candidate de la liste électorale 2020 portée par Madame CURTY.

Monsieur le Président indique que Madame Catherine MOREAU est donc amenée à remplacer Madame Alisson CURTY au sein du conseil communautaire.

Ces explications données, **Monsieur le Président** déclare **Madame Catherine MOREAU** installée en qualité de conseillère communautaire titulaire pour la commune de Ciré d'Aunis, en remplacement de Madame Alisson CURTY.

Le Président

Jean GORIOUX



Pour Extrait Conforme :
Les signatures sont au registre.
Fait à Surgères,
Le 23 octobre 2025

Le secrétaire de séance

Olivier DENECHAUD

Délais et voies de recours

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le Tribunal Administratif de Poitiers dans le délai de deux mois suivant la publication et/ou la notification. Le recours peut également être déposé sur l'application internet Télérecours citoyens à l'adresse suivante : www.telerecours.fr. La délibération peut également faire l'objet d'un recours administratif auprès du Président dans le même délai ; en cas de réponse négative ou en cas d'absence de réponse dans un délai de deux mois, le demandeur dispose d'un nouveau délai de deux mois pour introduire un recours contentieux.